

## Les subventions à la pêche doivent soutenir la mise en œuvre de la politique commune de la pêche

Vote en plénière du 23 octobre 2013 sur le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche  
(A7-0282/2013 - 2011/0380(COD))

Rapporteur : Alain Cadec (PPE)

En février, le Parlement européen a franchi une étape majeure en votant en faveur d'un nouveau règlement de la politique commune de la pêche (PCP). Ces nouvelles règles ont pour ambition de mettre fin à la surpêche et de placer la pêche européenne sur le chemin de la durabilité et de la rentabilité. Le vote en séance plénière à venir sur le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) – l'instrument financier de la PCP – représente une occasion unique de s'assurer que l'argent des contribuables européens permettra de soutenir la mise en œuvre de la réforme de la PCP et d'atteindre ses objectifs ambitieux.

À cette fin, Birdlife Europe, Greenpeace, Oceana, OCEAN2012 et le WWF appellent les députés européens à voter en faveur d'un FEAMP qui :

- **augmente l'aide financière pour la collecte des données et les mesures de contrôle et de mise en œuvre,**
- **mette fin aux subventions qui favorisent la surpêche.**

### Augmenter l'aide financière pour la collecte des données et les mesures de contrôle et de mise œuvre

Actuellement, les subventions annuelles de l'UE au secteur de la pêche représentent environ 836 millions d'euros pour les mesures structurelles et 156 millions d'euros pour les accords de partenariat. Dans le même temps, le domaine de la recherche et de la collecte des données et celui des mesures de contrôle et de mise en œuvre ne reçoivent chacun que 50 millions d'euros par an. La Cour des comptes européenne a récemment souligné ce l'insuffisance de ce poste budgétaire pourtant primordial.<sup>1</sup>

L'efficacité de la collecte des données, du contrôle et de la mise en œuvre est une condition préalable essentielle à une gestion responsable de la pêche. Pourtant, pour la moitié des stocks de l'Atlantique Nord-Est et des eaux adjacentes les données sont soit lacunaires soit inexistantes<sup>2</sup>, et plusieurs rapports ont mis en lumière l'inadéquation des mesures de contrôle en vigueur dans plusieurs États membres<sup>3</sup>. En outre, l'absence de mesures de contrôle efficaces rend impossible toute équité entre les opérateurs du secteur et risque de mettre à mal la mise en œuvre de l'interdiction des rejets.

La proposition de la Commission ne suggère qu'un réaménagement à la marge de la répartition actuelle des affectations budgétaires (article 15 du FEAMP). Les changements proposés ne sont pas suffisants pour soutenir l'amélioration de la gestion de la pêche qui a été actée par le Parlement et le Conseil en juin.

<sup>1</sup> Voir par exemple le Rapport spécial de la Cour des comptes européenne (2007) N°7/2007.

<sup>2</sup> Communication de la Commission au Conseil concernant une consultation sur les possibilités de pêche pour 2014, COM(2013) 319 final.

<sup>3</sup> Rapport spécial de la Cour des comptes européenne sur la pêche n° 7/2007 et 12/2011.

### Recommandations des ONG :

- *Doubler le montant destiné à la collecte des données et aux mesures de contrôle et d'exécution par rapport à la proposition de la Commission.*
- *Offrir aux États membres la flexibilité leur permettant de transférer l'aide supplémentaire prévue pour les mesures structurelles (art. 15.2) aux activités de contrôle de mise en œuvre (art. 15.3) et de collecte des données (art. 15.4). Cela pourrait se faire facilement en modifiant l'allocation du financement global et en ajoutant les termes « minimum » et « maximum » aux paragraphes correspondants.*

### Mettre fin aux aides incitant à la surpêche

Au cours des récentes périodes de financement, les aides ont été utilisées pour augmenter la capacité de la flotte de l'UE (souvent au-delà des limites soutenables) en subventionnant de nouveaux navires, de nouveaux moteurs et en payant pour laisser les navires à quai (cessation temporaire des activités de pêche). Par exemple, les États membres ont versé des millions d'euros pour la construction et la modernisation de la flotte de pêche au thon rouge de l'UE, malgré l'état critique des stocks de cette espèce, une réduction constante des quotas autorisés et un accord dans le cadre de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) destiné à réduire la capacité de la flotte.

En réalité, les aides européennes sont en grande partie responsables du fait que la capacité de pêche de l'UE est trop importante pour des niveaux de pêche durable – jusqu'à deux à trois fois dans certaines pêcheries selon les estimations de la Commission européenne. La surpêche est largement répandue dans les eaux européennes. Des navires plus nombreux et plus gros entraînent une concurrence économique plus forte pour l'accès à des ressources qui s'amenuisent. Actuellement, 39 % des stocks évalués dans l'Atlantique et 88 % de ceux de Méditerranée sont surexploités<sup>4</sup>. On estime que la surpêche pourrait représenter plus de 3 milliards d'euros de manque à gagner tous les ans, alors que la reconstitution des stocks pourrait porter plus de 100 000 emplois<sup>5</sup>. L'élimination des aides qui incitent à la surpêche est essentielle pour reconstituer les stocks et garantir un avenir viable au secteur.

### Recommandations des ONG :

- *Voter contre les aides au renouvellement des flottes (article 32 ter nouveau), adoptées à une très courte majorité (12 voix contre 11) le 10 juillet par la commission Pêche.*
- *Voter contre les amendements qui introduisent des mesures destinées à soutenir le maintien et l'accroissement de la surcapacité, telles que l'aide au remplacement des moteurs (article 39), à la cessation temporaire (article 33 bis nouveau), aux fonds de mutualisation (article 33 ter nouveau) et aux jeunes pêcheurs acquérant leurs premiers navires (article 32 bis nouveau).*

### Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Johanna Karhu	<b>BirdLife Europe</b>	+32 (0)478 887 288	<a href="mailto:johanna.karhu@birdlife.org">johanna.karhu@birdlife.org</a>
Saskia Richartz	<b>Greenpeace</b>	+32 (0)2 274 19 02	<a href="mailto:Saskia.Richartz@greenpeace.org">Saskia.Richartz@greenpeace.org</a>
Cathrine Schirmer	<b>Coalition OCEAN2012</b>	+32 (0)483 66 69 67	<a href="mailto:cschirmer@pewtrusts.org">cschirmer@pewtrusts.org</a>
Vanya Vulperhorst	<b>Oceana</b>	+32 (0)479 92 70 29	<a href="mailto:vvulperhorst@oceana.org">vvulperhorst@oceana.org</a>
Roberto Ferrigno	<b>WWF</b>	+32 (0)2 27438811	<a href="mailto:rferrigno@wwf.eu">rferrigno@wwf.eu</a>

<sup>4</sup> Communication de la Commission au Conseil concernant une consultation sur les possibilités de pêche pour 2014, COM(2013) 319 final.

<sup>5</sup> nef (new economics foundation) (2012), *Des emplois à la mer*, Londres, <http://www.neweconomics.org/node/1968>.